

Table des matières

PARTIE 1

Vue panoramique

1

La révision, la récupération de l'indu et la prescription	9
--	----------

CHAPITRE 1

L'indu : révision d'une décision, prescription de la récupération, modalités de la récupération et renonciation à celle-ci	10
---	-----------

Bernadette GRAULICH

Avocate au barreau de Liège

SECTION 1

Introduction générale	10
A. <i>Les limites de l'examen</i>	10
B. <i>La révision</i>	11
C. <i>La prescription de l'indu</i>	12
D. <i>Les modalités de la récupération et la renonciation à la récupération</i>	13

SECTION 2

Les prestations familiales	14
A. <i>La révision</i>	14
B. <i>La prescription de l'action en récupération de l'indu</i>	20
C. <i>La récupération et la renonciation</i>	23

SECTION 3

L'assurance obligatoire soins de santé et indemnités et l'assurance complémentaire soins de santé	31
A. <i>La révision : l'article 17 de la Charte</i>	31

B. <i>La prescription : l'article 174 des lois coordonnées sur l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités</i>	36
C. <i>La récupération dans l'assurance obligatoire</i>	42
D. <i>La renonciation à la récupération dans l'assurance obligatoire</i>	47
E. <i>La renonciation à la récupération dans l'assurance complémentaire</i>	49
SECTION 4	
Le chômage	49
A. <i>La révision</i>	49
B. <i>La prescription</i>	53
C. <i>La récupération</i>	58
SECTION 5	
Le risque professionnel	62
A. <i>Les accidents du travail dans le secteur privé</i>	63
B. <i>Les maladies professionnelles dans le secteur privé</i>	68
C. <i>Les accidents du travail et les maladies professionnelles dans le secteur public</i>	70
SECTION 6	
Les pensions de retraite et de survie et la garantie de revenus aux personnes âgées (G.R.A.P.A.)	76
A. <i>Le régime des travailleurs salariés</i>	76
B. <i>Le régime des travailleurs indépendants</i>	86
C. <i>La pension des fonctionnaires</i>	89
D. <i>La sécurité sociale d'Outre-mer</i>	91
E. <i>La garantie de revenus aux personnes âgées ou G.R.A.P.A.</i>	91
SECTION 7	
L'assurance sociale en faveur des travailleurs indépendants en cas de faillite	93
SECTION 8	
Les vacances annuelles des ouvriers	93
A. <i>La prescription</i>	93
B. <i>La récupération</i>	95
C. <i>La renonciation</i>	95
SECTION 9	
Les allocations aux personnes handicapées	95

A. <i>La révision</i>	95
B. <i>La prescription</i>	98
C. <i>La récupération et la renonciation</i>	100
SECTION 10	
L'aide sociale et le revenu d'intégration sociale	102
A. <i>L'aide sociale</i>	102
B. <i>Le revenu d'intégration sociale</i>	106
SECTION 11	
Conclusions transversales	110
A. <i>Sur la révision et le retrait d'une décision</i> <i>(articles 17 à 19 de la Charte)</i>	110
B. <i>La prescription</i>	111
C. <i>Sur la renonciation à la récupération (article 22 de la Charte)</i>	112
CHAPITRE 2	
Les avances	115
Géraldine MASSART	
<i>Avocate au barreau de Liège, elegis – Hannequart & Rasir</i>	
Introduction	115
SECTION 1	
Les avances en accident du travail	115
A. <i>Principe</i>	115
B. <i>En cas de défaut de paiement volontaire</i>	116
C. <i>Remboursement</i>	117
D. <i>Prescription</i>	118
SECTION 2	
Les allocations de chômage	120
A. <i>Chômage et absence de rémunération</i>	120
B. <i>Chômage et activité accessoire autorisée</i>	125
C. <i>Chômage et aptitude</i>	127
D. <i>Prescription</i>	130
SECTION 3	
Les allocations familiales	131
A. <i>Octroi</i>	131
B. <i>Fin et suspension du paiement provisionnel</i>	134

C. Remboursement – prescription	135
SECTION 4	
Les allocations pour personnes handicapées	135
A. Octroi	135
B. Recouvrement	137
C. Prescription	138
SECTION 5	
L'assurance obligatoire soins de santé et indemnités	139
A. Cumul entre indemnités d'assurance maladie-invalidité et indemnisation du dommage sur la base d'une autre législation	139
B. Cumul entre indemnités d'assurance maladie-invalidité et prestations visées à l'article 103, § 1 ^{er} , 1 ^o	146
C. Prescription	149
SECTION 6	
C.P.A.S.	150
A. Octroi	150
B. Recouvrement	150
C. Prescription	154
SECTION 7	
Les maladies professionnelles	154
Conclusion	155
CHAPITRE 3	
Le juge peut-il (ou doit-il) soulever d'office la prescription ?	157
Michel DUMONT <i>Président de chambre à la cour du travail de Liège</i>	
Préambule	157
SECTION 1	
L'état de la jurisprudence	158
SECTION 2	
L'incidence de l'ordre public	160
A. Quand l'ordre public est-il concerné ?	160
B. La renonciation	163
SECTION 3	
Le moyen peut et même doit être soulevé d'office	164

A. <i>La Charte de l'assuré social</i>	165
B. <i>Le rôle actif du juge</i>	166
Conclusions	168

2

La responsabilité des institutions de sécurité sociale..... 169

CHAPITRE 1

Le devoir d'information et de conseil des institutions selon la Charte de l'assuré social 170

Jean-François FUNCK

Juge au tribunal du travail de Nivelles, maître de conférences invité à l'U.Lg.

SECTION 1

Principe de bonne administration 170

SECTION 2

Information sur demande et information d'initiative 171

A. *Élaboration de la Charte de l'assuré social* 172

B. *L'information sur demande* 173

C. *L'information d'initiative* 175

SECTION 3

Circonstances qui renforcent l'obligation d'information 182

A. *La situation de faiblesse de l'assuré social* 183

B. *La complexité de la législation* 183

C. *L'attitude active de l'assuré social* 184

SECTION 4

Limites de l'obligation d'information 185

A. *Les obligations de l'assuré social* 185

B. *Le domaine de compétences de l'institution* 189

C. *L'étendue de l'information* 193

D. *Le devoir d'impartialité* 194

E. *Question particulière : l'institution modifie son interprétation de la loi* .. 195

SECTION 5

Qualité de l'information 196

A. *Information exacte* 196

B. *Information complète* 197

C. <i>Information claire</i>	197
D. <i>Information pertinente</i>	197
E. <i>Information fournie en temps utile</i>	197
SECTION 6	
Modes de communication de l'information	198
A. <i>Formulaires</i>	198
B. <i>Information orale</i>	199
C. <i>L'information implicite : l'attitude de l'administration</i>	199
SECTION 7	
Défaut d'information et faute civile	200
CHAPITRE 2	
La mise en œuvre du devoir d'information de la Charte dans les diverses branches de la sécurité sociale	203
Michel DUMONT <i>Président de chambre à la cour du travail de Liège</i>	
Damien KREIT <i>Conseiller à la cour du travail de Liège</i>	
Introduction	203
SECTION 1	
Allocations aux personnes handicapées	203
A. <i>Informations mises à charge de l'assuré social</i>	204
B. <i>Informations émanant d'office du Service</i>	205
C. <i>Les obligations en vertu de la Charte</i>	208
SECTION 2	
Assurance obligatoire soins de santé et indemnités	211
A. <i>Les dispositions en vigueur</i>	211
B. <i>Leur application en jurisprudence</i>	213
SECTION 3	
Centre public d'action sociale	217
A. <i>Aide sociale</i>	217
B. <i>Revenu d'intégration</i>	219
SECTION 4	
Chômage	221
<i>Préambule</i>	221
A. <i>Les textes en vigueur</i>	222

B. <i>Leur application en jurisprudence</i>	223
SECTION 5	
Pension des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants ...	225
A. <i>Les textes légaux</i>	225
B. <i>Particularités</i>	229
C. <i>Conclusions</i>	232
SECTION 6	
Prestations familiales	232
A. <i>Les dispositions en vigueur</i>	232
B. <i>Leur interprétation</i>	233
C. <i>Leur application en jurisprudence</i>	233
SECTION 7	
Risques professionnels	235
A. <i>Secteur privé</i>	235
B. <i>Secteur public</i>	242
CHAPITRE 3	
La réparation selon le droit commun des fautes des institutions de sécurité sociale	
	247
Jean-François NEVEN	
<i>Conseiller à la cour du travail de Bruxelles, maître de conférences invité à l'U.C.L.</i>	
Introduction : délimitation du sujet	247
SECTION 1	
Notions et principes de base	249
A. <i>La réparation intégrale du dommage en lien causal avec la faute</i>	249
B. <i>Les modalités de la réparation</i>	253
C. <i>La charge de la preuve et le pouvoir d'appréciation du juge du fond</i>	254
SECTION 2	
Applications jurisprudentielles	256
A. <i>Réparation des conséquences d'un manquement à l'obligation d'information ou de conseil</i>	256
B. <i>Réparation des conséquences de la violation d'un principe de bonne administration</i>	268
Conclusions	275

3

L'incapacité, l'invalidité et l'appréciation de la perte d'autonomie en sécurité sociale des travailleurs salariés et indépendants ainsi qu'en risques professionnels.

Comment évaluer l'aspect médical ? 277

David DESAIVE

Juge au tribunal du travail de Liège

Michel DUMONT

Président de chambre à la cour du travail de Liège

CHAPITRE 1

L'assurance obligatoire soins de santé et indemnités 279

SECTION 1

Les conditions médicales de la reconnaissance de l'incapacité
de travail et de l'invalidité ainsi que de l'autorisation médicale
d'exercice d'une activité 279

A. *Les travailleurs salariés* 279

B. *Les travailleurs indépendants* 289

SECTION 2

L'allocation forfaitaire journalière 299

A. *Dans le régime des travailleurs salariés* 299

B. *Dans le régime des travailleurs indépendants* 300

SECTION 3

L'allocation pour soins et assistance 300

A. *Les textes* 300

B. *Leur interprétation* 301

CHAPITRE 2

Les personnes handicapées 303

SECTION 1

Le droit aux allocations 303

A. *La réduction de capacité de gain* 303

B. *La perte d'autonomie* 307

SECTION 2

Les avantages sociaux et fiscaux 317

A. *La réduction d'impôt sur les revenus et sur le précompte immobilier* 318

B. *Le tarif téléphonique social* 319

C. <i>Les avantages divers en matière de logement en Région wallonne</i>	320
D. <i>L'exonération des redevances radio-télévision</i>	320
E. <i>Les avantages en matière d'assurance obligatoire soins de santé</i>	321
F. <i>L'exonération des taxes sur les voitures automobiles</i>	323
G. <i>La carte de stationnement</i>	325
H. <i>La carte de réduction pour les transports publics pour les personnes handicapées de la vue et la carte nationale de réduction sur les transports en commun pour les personnes accompagnant les personnes aveugles et malvoyantes</i>	325
I. <i>L'octroi du statut de travailleur avec charge de famille à un chômeur qui cohabite avec une personne pensionnée handicapée, parent en ligne ascendante</i>	326
J. <i>Le tarif social pour le gaz et l'électricité</i>	327
K. <i>La carte ACTIVA</i>	328
SECTION 3	
L'aide matérielle dans le cadre de l'intégration des personnes handicapées	329
A. <i>Les textes</i>	329
B. <i>Leur interprétation</i>	329
CHAPITRE 3	
L'invalidité en matière d'allocations familiales	331
Préambule	331
SECTION 1	
Le régime salarié	333
A. <i>L'invalidité de l'enfant</i>	333
B. <i>L'invalidité de l'attributaire</i>	335
SECTION 2	
Le régime indépendant	336
A. <i>L'invalidité de l'enfant</i>	336
B. <i>L'invalidité du travailleur attributaire</i>	337
CHAPITRE 4	
L'incidence d'une invalidité ou d'une inaptitude dans le régime de l'assurance chômage	339
SECTION 1	
L'inaptitude permanente ou temporaire de 33 %	339

A. <i>Les textes</i>	339
B. <i>Leur interprétation</i>	340
SECTION 2	
La présence d'un handicap dans le chef d'un parent ou allié en ligne directe	345
A. <i>Les textes</i>	345
B. <i>Leur interprétation</i>	345
CHAPITRE 5	
Les accidents du travail	347
SECTION 1	
L'incapacité temporaire de travail	347
A. <i>Les textes</i>	347
B. <i>Leur interprétation</i>	347
SECTION 2	
La consolidation	349
A. <i>Les textes</i>	349
B. <i>Leur interprétation</i>	349
SECTION 3	
L'incapacité permanente de travail	352
A. <i>Les textes</i>	352
B. <i>Leur interprétation</i>	352
SECTION 4	
L'aide d'une tierce personne	365
A. <i>Les textes</i>	365
B. <i>Leur interprétation</i>	365
SECTION 5	
Les appareils d'orthèse et de prothèse	367
A. <i>Les textes</i>	367
B. <i>Leur interprétation</i>	367
CHAPITRE 6	
Les maladies professionnelles	371
SECTION 1	
L'incapacité temporaire de travail	371
A. <i>Les textes</i>	371

B. <i>Leur interprétation</i>	371
SECTION 2	
L'incapacité permanente de travail	372
A. <i>Les textes</i>	372
B. <i>Leur interprétation</i>	372
SECTION 3	
L'aide d'une tierce personne	379
A. <i>Les textes</i>	379
B. <i>Leur interprétation</i>	379

4

Aspects de la preuve en droit de la sécurité sociale	381
---	-----

CHAPITRE 1

Approche transversale – Particularités de la preuve en droit de la sécurité sociale	382
--	-----

Jérôme DEUMER

Assistant à la Faculté de droit de l'U.C.L., avocat

Steve GILSON

Maître de conférences invité à la Faculté de droit de l'U.C.L., chargé de cours à l'ICHEC, avocat

Karen ROSIER

Assistante à la Faculté de droit de l'Université de Namur, chercheuse au CRIDS, avocate

Mikaël GLORIEUX

Collaborateur scientifique de l'U.C.L., avocat

Introduction	382
--------------------	-----

SECTION 1

Preuve, ordre public et droit au respect de la vie privée	383
A. <i>Incidence du caractère d'ordre public de la sécurité sociale</i>	383
B. <i>Incidence du droit à la protection de la vie privée</i>	384

SECTION 2

Charge de la preuve et présomptions : l'exemple de l'assujettissement	399
A. <i>Présomptions de contrat de travail et assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés</i>	399
B. <i>Présomptions et assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs indépendants : les présomptions d'assujettissement applicables aux dirigeants d'entreprise et aux mandataires de sociétés</i>	422

C. <i>Question particulière : le désassujettissement</i>	438
CHAPITRE 2	
Les flux d'informations entre l'inspection sociale, les services de police et les autres institutions : le sort des procès-verbaux	441
Myriam VERWILGHEN	
<i>Assistante à la Faculté de droit de l'U.C.L., avocate</i>	
Introduction	441
SECTION 1	
Les règles applicables quant à la transmission d'informations relatives à des infractions de droit social	443
A. <i>La nouveauté : les e-PV et l'échange électronique d'informations</i>	443
B. <i>La communication et la demande par les inspecteurs sociaux visées aux articles 54 et 55 du Code pénal social</i>	447
C. <i>La communication spontanée d'informations aux inspecteurs sociaux</i>	450
D. <i>La communication ou la demande d'informations par les inspecteurs sociaux en dehors des hypothèses visées aux articles 54 et 55 du Code pénal social</i>	452
SECTION 2	
Articulation des règles en pratique en ce qui concerne la transmission des procès-verbaux	452
A. <i>Les procès-verbaux dressés par l'inspection sociale</i>	453
B. <i>Les procès-verbaux dressés par les services de police</i>	459
SECTION 3	
La sanction en cas de violation des règles applicables	460
Conclusion	462
CHAPITRE 3	
De quelques modes spécifiques de preuve en matière d'accidents du travail	463
Aurélie FRANKART	
<i>Assistante à la Faculté de droit de l'U.C.L.</i>	
Mikaël GLORIEUX	
<i>Collaborateur scientifique de l'U.C.L., avocat au barreau de Bruxelles</i>	
Introduction	463
SECTION 1	
Bref rappel de la notion d'accident du travail	464

SECTION 2	
Présomptions instituées par la loi du 10 avril 1971 en faveur de la victime ou de ses ayants droit	465
A. <i>Présomption de causalité entre l'événement soudain et la lésion</i>	466
B. <i>Présomption d'accident survenu du fait de l'exécution du contrat de travail</i>	467
SECTION 3	
De la preuve de l'événement soudain : l'exemple de la déclaration d'accident du travail	468
A. <i>Déclaration d'accident du travail de l'employeur à l'entreprise d'assurances (assureur-loi)</i>	468
B. <i>Déclaration d'accident du travail par la victime</i>	471
SECTION 4	
De la preuve médicale de l'existence de la lésion : le sort des rapports médicaux	481
A. <i>Principes</i>	481
B. <i>Secret professionnel du médecin</i>	482
SECTION 5	
De quelques modes de preuve en vue du renversement des présomptions légales par l'entreprise d'assurance	485
A. <i>Rapport d'enquête de l'entreprise d'assurances</i>	485
B. <i>Recours au service d'un détective privé</i>	486
SECTION 6	
Contrôle et enquête du Fonds des accidents du travail (F.A.T.)	498
SECTION 7	
Expertise judiciaire	504
CHAPITRE 4	
Questions de preuve en matière de chômage	511
Élise DERMINE	
<i>Aspirante F.R.S.-F.N.R.S., membre du Crides (U.C.L.)</i>	
Simon PALATE	
<i>Avocat au barreau de Namur</i>	
Introduction	511

SECTION 1

La déclaration sur l'honneur, un mode de preuve récurrent 512

SECTION 2

La preuve de la situation familiale du chômeur 515

A. *La charge et l'objet de la preuve en matière de situation familiale* 515

B. *L'utilisation du formulaire C1 : la déclaration de la situation familiale* ... 520

SECTION 3

L'activité exercée pour compte de tiers et la preuve
de la gratuité 524

A. *Rappel des dispositifs* 524

B. *L'articulation de l'obligation de déclaration préalable
et de la présomption de rémunération* 529

C. *L'illégalité de l'obligation de déclaration préalable ?* 534

SECTION 4

La preuve de la réception de la convocation
du Service de l'emploi 540

SECTION 5

La procédure d'activation, vecteur de sécurité juridique ? 543

A. *L'envoi de la lettre d'avertissement : une formalité substantielle
à peine de nullité ?* 544

B. *Les actions du contrat, délimitation de l'objet de la preuve* 547

C. *La déclaration sur l'honneur, un mode de preuve admis* 549

Conclusion 551

5

L'ignorance de la loi en droit de la sécurité sociale 553

Alice LEBOUTTE

Avocate au barreau de Liège, assistante à l'U.Lg.

INTRODUCTION

Nul n'est censé ignorer la loi 554

CHAPITRE 1

L'ignorance de la loi constitutive d'une erreur invincible 555

SECTION 1

Notions d'erreur invincible et de force majeure 555

SECTION 2	
La jurisprudence de la Cour de cassation	556
SECTION 3	
L'appréciation de l'erreur invincible <i>in concreto</i> par les juridictions de fond	561
CHAPITRE 2	
L'ignorance de la loi en cas de récupération de l'indu dans la Charte de l'assuré social	563
SECTION 1	
Contexte	563
SECTION 2	
En pratique	565
A. Réaction du bénéficiaire à la suite de la perception d'une prestation	565
B. Déclarations volontairement inexactes ou incomplètes	566
C. Décisions contradictoires	566
D. Informations transmises à l'assuré social	566
E. Cumul de prestations	566
F. Complexité de la législation	567
G. Erreur dans le calcul du montant de l'allocation	567
SECTION 3	
Brève synthèse	567
CHAPITRE 3	
L'ignorance de droit comme élément de bonne foi	568
SECTION 1	
Contexte	568
SECTION 2	
En pratique	569
A. Défaut d'information par l'autorité compétente	570
B. Ignorance d'une règle de droit non liée au statut de chômeur et influençant son statut familial	570
C. Information transmise par l'assuré social	571
D. Occupation très accessoire (législation relative aux allocations de chômage)	571
E. Spontanéité de la déclaration	571
F. Information demandée par l'institution de sécurité sociale	572

G. <i>Déclaration faite auprès d'une autre autorité</i>	572
H. <i>Bonne foi de l'employeur</i>	573
SECTION 3	
Brève synthèse	573
CHAPITRE 4	
L'ignorance du droit comme circonstance atténuante dans les régimes des sanctions	574
SECTION 1	
Contexte	574
SECTION 2	
En pratique	575
A. <i>Spontanéité de la déclaration</i>	575
B. <i>Activité très accessoire (législation relative aux allocations de chômage)</i> ...	576
C. <i>Manque de lisibilité de la législation</i>	576
D. <i>Bonne foi de l'employeur</i>	577
SECTION 3	
Brève synthèse	578
Conclusions	578

6

Le droit administratif et le droit de la sécurité sociale

Myriam VERWILGHEN
Assistante à la Faculté de droit de l'U.C.L., avocate

CHAPITRE 1	
La question du préalable administratif en droit de la sécurité sociale	582
SECTION 1	
Approche transversale	584
A. <i>La définition de la règle et son fondement</i>	584
B. <i>L'étendue de la règle</i>	592
C. <i>La sanction : irrecevabilité ou non-fondement ?</i>	598
SECTION 2	
Approche sectorielle	598
A. <i>L'aide sociale</i>	599
B. <i>Les maladies professionnelles</i>	607
C. <i>Les allocations aux personnes handicapées</i>	616

SECTION 3	
Conclusion	621
Conclusion finale	622
CHAPITRE 2	
L'article 159 de la Constitution sous l'angle du droit de la sécurité sociale	625
SECTION 1	
Les contours du contrôle de légalité incident en droit de la sécurité sociale	627
A. <i>La répartition des compétences entre le juge administratif et le juge judiciaire</i>	<i>627</i>
B. <i>L'étendue du contrôle de légalité et les pouvoirs du juge</i>	<i>633</i>
SECTION 2	
La sanction de l'illégalité constatée	643
A. <i>Les principes</i>	<i>643</i>
B. <i>Les lacunes des actes législatifs ou réglementaires</i>	<i>644</i>
SECTION 3	
Le contentieux de l'aide sociale aux étrangers	656
A. <i>Un devoir pour le juge</i>	<i>657</i>
B. <i>Les principes de bonne administration</i>	<i>658</i>
Conclusion	660

PARTIE 2

Zoom sur quelques thèmes spécifiques

1

Les accidents du travail : aperçu de la jurisprudence de la Cour de cassation et de la Cour constitutionnelle (2005 à 2012)	663
--	------------

Sarah DELOOZ

Avocate au barreau de Bruxelles

CHAPITRE 1	
Principes communs aux secteurs privé et public	664

SECTION 1

Le champ d'application de la loi du 10 avril 1971
sur les accidents du travail 664

A. *Les stagiaires* 664

B. *Les apprentis* 664

SECTION 2

Les éléments constitutifs de l'accident du travail – La preuve 665

A. *L'événement soudain* 665

B. *Le fait de l'exécution du contrat* 667

C. *La lésion – La présomption de causalité* 668

SECTION 3

L'accident sur le chemin du travail – La notion
de trajet normal – Les interruptions et détours 669

SECTION 4

La réparation 671

A. *L'accident intentionnellement provoqué par la victime
ou ses ayants droit* 671

B. *Le décès* 671

C. *L'incapacité de travail* 672

D. *La rémunération de base* 674

SECTION 5

Les cumuls 678

SECTION 6

La subrogation 680

A. *Le recours de l'assureur-loi* 680

B. *Le recours de l'assureur maladie-invalidité* 681

C. *Le recours de l'employeur contre le tiers responsable de l'accident* 681

D. *Obligation d'assurance – Défaut d'assurance – Action en récupération
du Fonds des accidents du travail* 682

SECTION 7

L'immunité de responsabilité civile 683

A. *L'immunité de l'employeur* 683

B. *L'immunité du travailleur* 685

SECTION 8	
La révision	685
SECTION 9	
Les intérêts	687
SECTION 10	
La répétition de l'indu – Charte de l'assuré social	688
SECTION 11	
La prescription	689
A. <i>L'allocation de péréquation</i>	690
B. <i>L'allocation d'aggravation</i>	691
SECTION 12	
La charge de la preuve	691
SECTION 13	
La compétence	692
A. <i>Les stagiaires</i>	693
B. <i>Les sapeurs-pompiers volontaires</i>	694
CHAPITRE 2	
Le secteur public	695
SECTION 1	
La déclaration à l'organisme assureur de la victime et au Fonds des accidents du travail	695
SECTION 2	
L'incapacité temporaire de travail	696
SECTION 3	
L'incapacité permanente de travail – La rente	697
SECTION 4	
Les frais médicaux et pharmaceutiques	698
SECTION 5	
Responsabilité civile – Immunités – Cumuls – Subrogation	699
A. <i>Responsabilité civile – Immunités – Cumuls</i>	699
B. <i>La subrogation</i>	700
SECTION 6	
La prescription	705

2

Aide sociale et matérielle pour les étrangers..... 707

CHAPITRE 1

L'accès des apatrides à l'aide sociale 708

Valérie LAUVAUX

Juge au tribunal de première instance de Verviers

Introduction 708

SECTION 1

La reconnaissance du statut d'apatridie 710

SECTION 2

Candidat apatride et apatride reconnu : quels droits en matière d'aide sociale au sens large ? 712

A. *Les textes* 712

B. *La jurisprudence* 715

C. *L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 17 décembre 2009 : une évolution ?* 721

D. *L'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 1/2012 du 11 janvier 2012 : une invitation ?* 726

Conclusion 729

CHAPITRE 2

Les écueils de la loi accueil, ou de Charybde en Scylla... 731

Marc DALLEMAGNE

Juge au tribunal du travail de Bruxelles

Pierre LAMBILLON

Conseiller à la cour du travail de Liège

Jean-Charles STEVENS

Juriste au CIRE

SECTION 1

Le premier cercle : les origines de l'accueil 732

A. *Un peu d'histoire* 732

1. La première brèche 732

2. De dérogations en dérogations... 733

a) Une première vague 734

b) Une deuxième vague 735

c) La troisième vague 736

3. Vingt ans après... 737

a) L'îlot convoité par tout demandeur d'asile	737
b) Les récifs	737
c) Enfin, les bouées	738
B. <i>Le droit international de l'accueil</i>	739
1. Les instruments internationaux	739
a) La Convention relative au statut des réfugiés	739
b) Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)	741
c) Autres instruments internationaux	742
2. Les instruments du Conseil de l'Europe	742
a) La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme	742
b) La Charte sociale européenne	743
3. Le droit européen	744
a) La directive 2003/9/CE, dite directive accueil	744
b) La directive 2008/115/CE, dite directive retour	753
c) La directive 2004/38/CE, dite directive libre circulation	755
d) La directive 2011/95/UE, dite directive qualification	756
e) La Charte européenne des droits fondamentaux	757

SECTION 2

Le deuxième cercle : le droit interne de l'accueil	757
--	-----

A. <i>Les principes du droit à l'accueil</i>	758
1. Les bénéficiaires de l'accueil	758
a) Les demandeurs d'asile	758
b) Les mineurs non accompagnés non-demandeurs d'asile	762
c) Les enfants mineurs en séjour illégal	763
2. Un droit subjectif (à la dignité humaine) sans choix	764
3. Un droit lié à l'absence de ressources financières suffisantes	765
4. Le droit à l'accueil, un droit continu	766
a) Le principe de la continuité de l'accueil	766
b) Un droit qui perdure, même s'il n'en est pas fait usage	767
5. Le principe d'un accueil adapté	768
a) Les demandeurs d'asile	768
b) Les mineurs séjournant avec leurs parents illégalement	771
c) Les « personnes vulnérables »	771
6. Un droit à une prestation sociale, délivré par une institution de sécurité sociale qui doit appliquer la Charte de l'assuré social	772
7. Le contenu de l'accueil, dont le droit à l'hébergement	773
8. Le principe de la résidence dans une structure d'accueil	774

a) Les demandeurs d'asile	774
b) Les enfants mineurs séjournant avec leurs parents illégalement	775
c) Les mineurs non accompagnés	775
B. <i>Le début, la prolongation et la fin de l'aide matérielle</i>	776
1. Pour les demandeurs d'asile	776
a) Le début de l'aide matérielle	776
b) Les refus et retrait (temporaire) de l'aide matérielle	777
c) La fin de l'aide matérielle	779
d) La prolongation éventuelle (temporaire) de l'aide matérielle	782
2. Pour les enfants mineurs et leurs parents en séjour illégal sur le territoire	785
a) Avant l'octroi de l'aide matérielle	785
b) Le début de l'aide matérielle en centre	786
c) La fin de l'aide matérielle	787
d) L'absence de possibilité de prolongation ?	787
3. Les mineurs étrangers non accompagnés ou « MENA »	788
C. <i>Les formes de l'accueil : aide matérielle FEDASIL – aide sociale C.P.A.S.</i>	788
1. L'accueil en aide matérielle par l'agence FEDASIL	788
a) Les structures collectives et les structures individuelles	789
b) Les structures d'urgence	790
2. L'aide matérielle en centre de retour	791
a) Les centres de retour de l'agence FEDASIL	791
b) Les centres de retour gérés par l'Office des étrangers	792
3. L'accueil sous la forme d'une aide sociale à charge d'un C.P.A.S.	792
a) Le C.P.A.S. désigné comme lieu obligatoire d'inscription (code 207 C.P.A.S.)	792
b) Le C.P.A.S. dans l'hypothèse de la non-désignation (légale) d'une structure d'accueil comme lieu obligatoire d'inscription	794
c) Le C.P.A.S. dans l'hypothèse de la suppression (légale) d'une structure d'accueil comme lieu obligatoire d'inscription	795

SECTION 3

Le troisième cercle : à la recherche du fil d'Ariane
dans le mille-feuille de l'accueil

A. <i>La question de la force majeure dans la loi du 12 janvier 2007</i>	799
1. La force majeure invoquée par les institutions en charge de l'accueil pour justifier le refus d'hébergement	800
a) Elle ne repose sur aucune base en droit interne ou supranational	800
b) Les conditions requises pour sa constatation ne sont pas remplies	800

c) La cohérence légale du système d'accueil serait mise en péril	803
2. La force majeure invoquée par les bénéficiaires de l'accueil pour justifier le refus d'être hébergé et obtenir l'aide sociale financière	804
a) La sanction du refus de principe d'être hébergé	804
b) Le respect des droits fondamentaux	805
3. En conclusion sur la force majeure	808
B. <i>Des problèmes articulaires</i>	810
1. Les demandeurs d'asile	810
a) À l'entrée	810
b) En vue du maintien en centre	828
c) À la sortie	831
2. Les étrangers en séjour illégal avec enfants mineurs à charge	840
a) À l'entrée	840
b) En vue du maintien en centre	843
C. <i>L'application de la Charte de l'assuré social : un remède partiel</i>	844
1. L'agence FEDASIL est une institution de sécurité sociale au sens de la loi du 11 avril 1995	844
2. L'agence FEDASIL, tout comme les C.P.A.S., doit respecter la Charte de l'assuré social	845
D. <i>Les recours dans le droit à l'accueil</i>	846
1. Les recours judiciaires	847
a) Les compétences du pouvoir judiciaire	847
b) Les compétences des juridictions du travail	850
c) Les recours en urgence (référé et requête unilatérale)	856
d) L'exécution des jugements, dont la question des astreintes	856
2. L'article 159 de la Constitution	858
a) Un pouvoir que le juge est tenu d'exercer, qui est certes très étendu, mais pas sans limites	859
b) Quelques cas d'application	866
c) En conclusion sur l'article 159 de la Constitution	868
3. Les recours internes à FEDASIL	869
a) Les plaintes internes	869
b) Les recours en révision	869
4. Les recours auprès du Médiateur fédéral	869
5. Les recours internationaux	870
a) Les plaintes à la Commission européenne	870
b) Les réclamations collectives auprès du Comité européen des droits sociaux	871

E. <i>Vers une responsabilité solidaire des partenaires de l'accueil ?</i>	871
1. Les actions en réparation des bénéficiaires de l'accueil	872
a) Une décision administrative illégale est-elle en soi fautive ?	873
b) La décision fautive est-elle en lien causal avec le préjudice allégué ?	874
c) Quel est le dommage dont la réparation peut être demandée ?	876
d) La preuve du dommage allégué est-elle rapportée ?	877
2. Les actions des centres publics d'action sociale contre FEDASIL et l'État belge	880
a) Les demandes portant sur l'adoption d'un plan de répartition	880
b) Les demandes portant sur le remboursement de l'aide sociale	881
3. Les actions de l'agence et/ou de l'État envers les centres publics d'action sociale	887
SECTION 4	
Conclusion générale	888
A. <i>Trois écueils de la loi du 12 janvier 2007</i>	888
1. Un projet ambitieux	889
2. Des problèmes articulaires	890
3. Une nouvelle étoile sous les cieux de l'État providence ?	891
B. <i>Perspective du droit à l'accueil</i>	892

3

Assurance obligatoire soins de santé et indemnités : la problématique de l'état antérieur dans l'octroi d'indemnités d'assurance maladie (régime des travailleurs salariés)

Paul PALSTERMAN
Conseiller juridique à la C.S.C.

CHAPITRE 1	
Position du problème	896
CHAPITRE 2	
Analyse de la notion	898
SECTION 1	
À quel point la situation doit-elle s'être aggravée ?	898
SECTION 2	
Comment déterminer si l'intéressé a été apte au travail ?	899
A. <i>La problématique de l'emploi « protégé »</i>	899

B. <i>Le bénéfice d'allocations de chômage</i>	902
SECTION 3	
Les personnes devenues incapables de travailler pendant leurs études	903
SECTION 4	
Possibilité de mettre en cause une reconnaissance de l'incapacité ?	905
CHAPITRE 3	
En guise de conclusion	907
SECTION 1	
Les allocations pour personnes handicapées	907
SECTION 2	
Allocations de chômage	908
Bibliographie	909
4	
Le chômage	911
CHAPITRE 1	
L'incidence sur le droit aux allocations de chômage de l'exercice d'un mandat d'administrateur à titre gratuit dans une société	912
Laurent DEAR	
<i>Avocat associé Dear Krzewinski & Willez, assistant à l'U.L.B.</i>	
Introduction	912
SECTION 1	
L'assujettissement au statut social des travailleurs indépendants	915
A. <i>La notion de travailleur indépendant</i>	915
B. <i>La présomption légale</i>	916
C. <i>Le renversement de la présomption</i>	917
SECTION 2	
Les conditions d'octroi des allocations de chômage	919
A. <i>L'absence de travail</i>	920
B. <i>L'absence de rémunération</i>	923
C. <i>La situation des mandataires de société ou d'association</i>	924
Conclusion	939

CHAPITRE 2

Les réformes de l'été en matière de chômage 945

Paul PALSTERMAN

Conseiller juridique à la C.S.C.

SECTION 1

Suivi du comportement actif de recherche dans le chef
des bénéficiaires d'allocations d'insertion 845

A. *Description du système* 946

B. *Commentaire général* 949

SECTION 2

Dégressivité des allocations de chômage 952

A. *Règle ordinaire, applicable aux chômeurs complets* 953

B. *Règles dérogatoires* 959

C. *Autres modifications* 960

D. *Entrée en vigueur* 962

E. *Commentaire général* 963

5

La sécurité sociale des travailleurs salariés 967

CHAPITRE 1

L'Office national de sécurité sociale – Questions choisies 968

Viviane LÈBE-DESSARD

Président du tribunal du travail de Liège

SECTION 1

L'organisation et les missions 968

A. *L'organisation* 968

B. *Les missions* 968

C. *L'établissement des cotisations de sécurité sociale* 969

SECTION 2

Les modalités de perception et de recouvrement
des cotisations 969

A. *Les déclarations* 969

B. *La récolte des déclarations* 970

C. *Le paiement des cotisations* 971

SECTION 3	
Les modes de recouvrement des cotisations	971
A. <i>Le recouvrement par la voie de la contrainte</i>	972
B. <i>Le recouvrement amiable</i>	981
SECTION 4	
Les sanctions	986
A. <i>Les sanctions civiles</i>	986
B. <i>Les sanctions pénales ou administratives</i>	988
C. <i>La renonciation aux sanctions ou leur réduction</i>	989
D. <i>La Cour constitutionnelle et le pouvoir de pleine juridiction du juge</i>	991
SECTION 5	
La prescription	992
A. <i>Le point de départ</i>	992
B. <i>Les délais</i>	992
C. <i>Suspension et interruption</i>	994
D. <i>La lettre recommandée</i>	994
E. <i>La prescription du lien d'instance</i>	995
SECTION 6	
Privilèges de l'O.N.S.S.	997
SECTION 7	
La suspension de l'exigibilité des créances de l'O.N.S.S.	997
A. <i>Le principe</i>	997
B. <i>Les conditions</i>	997
C. <i>Les modalités</i>	998
D. <i>La conséquence de la reconnaissance de la dette</i>	998
SECTION 8	
La compétence des juridictions du travail	999
A. <i>Le revirement jurisprudentiel annoncé du Conseil d'État et l'arrêt du 30 mai 2011 de la Cour de cassation confirmant la compétence des juridictions du travail</i>	999
B. <i>La Cour constitutionnelle et le pouvoir de pleine juridiction du juge</i>	1002
SECTION 9	
La responsabilité de l'O.N.S.S.	1003
A. <i>La Charte de l'assuré social. Vers une charte du débiteur de cotisations ?</i>	1003

B. <i>Les principes généraux de bonne administration</i>	1005
C. <i>Le devoir d'information de l'O.N.S.S.</i>	1005
D. <i>Une motivation formelle au sens de la loi du 29 juillet 1991</i>	1006

SECTION 10

La procédure de réorganisation judiciaire et l'O.N.S.S.	1006
A. <i>Les principes</i>	1006
B. <i>L'O.N.S.S. est-il un créancier privilégié ?</i>	1008
C. <i>L'article 30bis de la loi du 27 juin 1969 et la procédure de réorganisation judiciaire</i>	1009
D. <i>Pendant la procédure de réorganisation judiciaire, l'O.N.S.S. peut-il prendre un titre ?</i>	1012

SECTION 11

Conclusion	1016
------------------	------

CHAPITRE 2

La notion de rémunération pour le calcul des cotisations de sécurité sociale dans le régime des travailleurs salariés : une vue d'ensemble

1019

Pierre NILLES

Avocat au barreau de Bruxelles

Michel STRONGYLOS

Avocat au barreau de Liège – elegis – Hannequart & Rasir

Steve GILSON

Avocat au barreau de Namur – Delvaux, Van de Laer, Rosier & Gilson, maître de conférences invité à la Faculté de droit de l'U.C.L., chargé de cours à l'ICHEC

Introduction et objet de la contribution	1019
--	------

SECTION 1

Exposé des principes généraux	1022
A. <i>La référence à l'article 2 de la loi du 12 avril 1965 sur la protection de la rémunération</i>	1022
B. <i>Les conditions de principe de la loi du 12 avril 1965</i>	1023
C. <i>Les exclusions de la loi du 12 avril 1965</i>	1026
D. <i>Les extensions de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 par rapport à l'article 2 de la loi du 12 avril 1965 : éléments qui ne répondent pas à la définition de la rémunération au sens de l'article 2 de la loi du 12 avril 1965, mais qui sont ramenés dans la base de calcul des cotisations par l'arrêté royal</i>	1027

E. <i>Les exclusions de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 : éléments qui répondent à la définition de la rémunération au sens de l'article 2 de la loi du 12 avril 1965 mais qui sont exclus de la base de calcul des cotisations par l'arrêté royal</i>	1029
---	------

SECTION 2

Examen de quelques problématiques particulières	1036
A. <i>Les remboursements de frais</i>	1036
B. <i>Les compléments aux avantages sociaux</i>	1046
C. <i>La participation financière des travailleurs au capital et aux bénéfices des entreprises</i>	1054
D. <i>Le sort des avantages en nature</i>	1062
E. <i>La clause de non-concurrence post-contractuelle</i>	1068
F. <i>L'indemnisation des frais de défense</i>	1073
Conclusions : propos sur la charge de la preuve	1074

6

Le détachement intracommunautaire de travailleurs : aspects de sécurité sociale	1077
--	------

Pierre VAN HAVERBEKE

*Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Mons, expert à l'U.C.L.
dans les matières relevant du droit social, chargé de cours à l'U.C.L. Mons*

Introduction	1078
--------------------	------

CHAPITRE 1

Considérations liminaires : les règles de coordination des systèmes de sécurité sociale	1079
--	------

CHAPITRE 2

Le détachement des travailleurs : base réglementaire	1085
---	------

CHAPITRE 3

Les conditions du détachement	1087
--	------

SECTION 1

L'employeur doit « normalement exercer ses activités » dans l'État d'envoi	1087
A. <i>Qu'entend-on par exercice normal des activités ?</i>	1087
B. <i>La nature de l'activité à exercer dans l'État d'emploi doit-elle être la même que celle qui était exercée dans l'État d'envoi ?</i>	1089

SECTION 2	
La durée du détachement est en principe limitée à vingt-quatre mois	1092
SECTION 3	
Le travailleur doit, avant le détachement, avoir été soumis au régime de sécurité sociale de l'entreprise d'envoi	1093
SECTION 4	
Le lien organique avec l'employeur qui effectue le détachement doit être maintenu	1093
SECTION 5	
Interdiction d'un système de roulement de travailleurs détachés	1094
CHAPITRE 4	
Le détachement : choix ou obligation ?	1097
CHAPITRE 5	
La preuve du détachement : formulaire A1 (anciennement dénommé E101)	1099
SECTION 1	
Notion – Base réglementaire	1099
SECTION 2	
La portée du formulaire A1 (anciennement dénommé E101) à l'égard des institutions de sécurité sociale	1100
A. <i>Les arrêts Fitzwilliam et Banks : les institutions de l'État de travail sont liées par le certificat E101</i>	1100
B. <i>L'arrêt Herbosch Kiere : l'interdiction de contrôle du juge national</i> ..	1101
SECTION 3	
La procédure en cas de désaccord entre institutions compétentes	1104
Conclusion	1105